



BULLETIN INSCRIPTION Et REGLEMENT

**Exposition Boulev'Arts
Dimanche 22 mai 2011**

Boulev'arts

Dim 22 mai 2011

Affiche encours
de réalisation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Site Internet :

Pièces à transmettre :

- quelques photos numériques de vos travaux si vous n'êtes pas connu de l'association
- le bulletin d'inscription complété et signé
- chèque de 30 € à l'ordre de l'association « Et tant d'arts » pour valider l'inscription (en cas d'intempérie, la manifestation sera maintenue et aucun remboursement ne sera effectué)

L'installation commence à partir de 8h jusqu'à 9h30. Au-delà de cet horaire, et sans information de votre part, votre place pourra être attribuée à un autre artiste.

Je m'engage sur l'honneur à respecter les conditions du règlement de la manifestation organisée par l'association « Et tant d'arts » dont j'ai pris connaissance.

Assurance: Vous devez vous assurer pour les œuvres exposées (vol, dégradation...), et pour votre responsabilité civile. En cas d'intempérie, vous devez garantir que votre matériel et vos tentes ne puissent provoquer un danger pour le public (attention au vent !). L'association décline toute responsabilité en la matière.

Date et signature (Précédées de la mention « lu et approuvé »)

REGLEMENT DE L'ORGANISATION

Exposition « BOULEV'ARTS »

Dimanche 22 mai 2011 – 10h00 – 18h 00
19100 Brive la Gaillarde

Association Et tant d'Arts :

Et tant d'arts est une association dont l'objectif est de promouvoir les pratiques artistiques et de faire connaître le travail des artistes à travers des actions et des manifestations artistiques régulières et variées auprès de tous les publics.

Présentation de l'exposition « Boulev'arts »:

Journée de l'art sur les boulevards du centre ville historique qui accueillera de façon conviviale un grand nombre d'artistes : peintres, sculpteurs, photographes... Une occasion de créer des rencontres et de favoriser la découverte d'univers artistiques différents.

Les artistes participants :

Les artistes quelque soit leur statut qui travaillent dans le domaine de l'art : peinture, sculpture, photographie... Les artistes doivent présenter personnellement leur travail, tout au long de la journée. Les travaux exposés sont des œuvres uniques.

Emplacement et accrochage:

Sur les boulevards circulaires du cœur de Brive. Chaque artiste dispose de 6 mètres linéaires environ.

L'accrochage se fait sur les grilles extérieures des maisons et/ou dans les jardins suivant autorisation.

Les emplacements sont réservés suivant l'ordre d'inscription des participants. Les artistes fournissent leurs propres matériels d'exposition (socles, chevalet...crochets, ficelles). Votre stand doit permettre la circulation du public en toute sécurité.

Cette manifestation est possible grâce à la participation des riverains qui mettent à disposition leur propriété, il est donc très important de prévoir de protéger les grilles aux emplacements des crochets et de rendre les espaces en parfait état.

L'usage d'appareil sonore est interdit sauf accord préalable de l'association.

Les places de stationnement seront réservées* aux artistes inscrits, un macaron leur sera remis au moment de la réunion de préparation (*sous réserve d'un accord de la mairie).

Assurance: Vous devez vous assurer pour les œuvres exposées (vol, dégradation...), et pour votre responsabilité civile. En cas d'intempérie, vous devez garantir que votre matériel et vos tentes ne puissent provoquer un danger pour le public (attention au vent !).L'association décline toute responsabilité en la matière.

Inscription : L'association confirmera votre inscription définitive après l'étude de votre dossier.

Vous devez nous transmettre le dossier complet, à savoir :

- quelques photos numériques de vos travaux si vous n'êtes pas connu de l'association,
- le bulletin d'inscription
- le règlement. La participation financière est de 30 € à régler par chèque à l'ordre d'Et tant d'arts.

Annulation :

En cas de mauvais temps la manifestation est maintenue. Aucun remboursement ne sera effectué.

L'installation commence à partir de 8h jusqu'à 9h30. Au-delà de cet horaire et sans information de votre part, votre place pourra être attribuée à un autre artiste.

Réunion de préparation :

Mercredi 4 mai 2011 - 20h30 à la galerie « Et tant d'arts ».

L'association vous remettra les affiches, les invitations, votre badge personnel, votre macaron pour la voiture. Ce sera l'occasion de faire connaissance et de répondre à vos questions.

Ventes des Œuvres :

Conformément à la réglementation nationale, il est rappelé que la vente d'œuvre suppose d'être en conformité avec l'administration fiscale et l'Urssaf.

Déroulement de la journée :

8h	Installation des artistes
10h	Ouverture au public
18h	Fin et rangement